



### Edito

En cette fin d'année, les nouvelles ne sont pas très bonnes et nous aurions tous tendance à la morosité, au repli sur soi et même à la tristesse.

Pourtant sachons regarder ce qui se passe de beau et de bon dans nos villages, dans nos familles.

Vous trouverez au fil des pages de notre journal, les nouvelles des associations, de l'école, de la mairie, les informations utiles pour un bien vivre ensemble.

Nous vous souhaitons de passer de joyeuses et heureuses fêtes, de savoir élargir vos tables et inviter vos voisins qui sont peut être seuls.

Continuons ensemble de sourire à la vie. Partageons des moments conviviaux qui nous unissent.

Aussi, nous vous attendons pour les vœux du maire le 17 janvier prochain pour un temps de partage et d'amitié.

A tous Joyeux Noël et Bonne nouvelle année !

L'équipe du journal

### Concert des Amis de l'Orgue et de l'Eglise

Le vendredi 9 octobre dernier, notre église illuminée accueillait une centaine d'auditeurs venus en soirée entendre la Messe des Pêcheurs de Villerville de Gabriel FAURÉ et André MESSAGER, avec en première partie la messe brève de Léo DELIBES. Ces deux pièces étaient interprétées par l'ensemble vocal du Val de Seine, accompagné par l'orchestre de chambre du Conservatoire de Caudebec en Caux.

Le vendredi 18 décembre prochain à 20h30, concert de Noël gratuit.

L'ensemble vocal AMABILE de CHARENTONNE (10 chanteurs), accompagné à la clarinette par Sue PODBURY interprétera des chants de Noël traditionnels d'ici ou d'ailleurs, d'hier ou d'aujourd'hui. Ce sera assurément une soirée de choix pour petits et grands, afin de se mettre dans l'atmosphère des fêtes de fin d'année.

Pensons aussi au printemps prochain avec un Requiem de FAURÉ et un peu plus tard un quatuor de clarinettes. L'ensemble vocal du Val de Seine pourrait aussi revenir dans une autre distribution pour un concert de Gospel classique.

**Alain Madona**

### Les dates à retenir ::

- ✓ 4 et 5 Décembre téléthon salle des fêtes
- ✓ 6 et 13 décembre élections régionales
- ✓ 12 décembre Marché de Noël des parents d'élèves de 10h à 18h
- ✓ 18 décembre 20h30 concert de Noël
- ✓ 21 décembre goûter des anciens
- ✓ 21 décembre théâtre des jeunes
- ✓ 17 janvier 15h salle des fêtes Vœux du maire.

✓ **Attention cette année le repas des Anciens sera le samedi 19 mars !!**

## 4 et 5 décembre TELETHON :

En 2014 Hauville a ajouté à son action téléthon du vendredi, une deuxième journée, le samedi avec des jeux dans la salle des fêtes.

Les Hauvillais ont été généreux, 340 € le vendredi et 310 € le samedi.

Nous relançons de nouveau les activités cette année :

le vendredi 4 décembre de 14h à 18h le moulin, la bibliothèque et les anciens vous proposeront, gâteaux, crêpes et jeux de société.

le samedi 5 décembre

Une randonnée de 10h à 12h, un repas en commun le midi,

et l'après-midi : l'arbre à vœux; les jeux autour desquels pourraient être organisés des concours : Baby-foot ; ping-pong ; jeux Wi ; mais aussi du tricoton au mètre, des jeux de société, et d'autres idées encore...



Nous vous attendons nombreux.

**Annaïk Bréant**

## Eglise de Hauville :

Nous invitons les Hauvillais qui le souhaitent, dans l'esprit de Noël et de partage, à décorer l'église pour les fêtes;

- ✓ soit par une crèche (nous pouvons comme l'an dernier proposer plusieurs crèches aux visiteurs),
- ✓ soit en apportant une décoration ; une fleur, une étoile,..... Un sapin sera à votre disposition.

Nous attendons ceux qui le souhaitent samedi 12 décembre entre 9 h et 12h, « après votre petit tour au marché de Noël des parents d'élèves de l'école ! »

**Annaïk Bréant**

# Le Théâtre de Hauville *Saison 2016*

Nous préparons activement notre prochain spectacle qui sera joué

à Hauville le 23 janvier  
le 12 novembre

à Gouy (76) le 28 mai

à Raffetot (76) le 16 octobre

et dans d'autres villages où nous cherchons des dates.

Au programme : 2 comédies

**C'est quoi ce délire, tout le monde t'attend** de [Camelia DARGIS](#)

**A la bière fraîche** de [Michel Le Dall](#)

**2 h 30 de rires et de bonne humeur assurés. A Hauville il sera prudent de réserver ses places !**



Cette année encore, du 1er Décembre 2015 au 9 Janvier 2016, la bibliothèque de Hauville organise un concours :

**« Photophores de Noël »**

Toutes sortes de photophores seront acceptés (papier, végétaux, verre, tissus, etc ...) et exposés à la bibliothèque entre le 1er Décembre 2015 et le 30 Janvier 2016.



Chaque candidat peut proposer jusqu'à 3 photophores !!!

Les bibliothécaires désigneront le 9 janvier les objets à récompenser, en distinguant deux catégories (enfants et adultes).

Les lots seront remis aux gagnants à la fin du mois de Janvier

Les photos et noms des lauréats seront susceptibles d'être mentionnés dans le blog de la bibliothèque et sur Facebook, ainsi que la photo des photophores réalisés.

**La participation au concours entraîne l'acceptation du règlement**



## Une commune nouvelle... pourquoi pas ?

Depuis quelques mois, les élus des communes de Hauville, Routot, Eturqueraye, la Haye Aubrée et la Haye de Routot se sont lancés dans une réflexion sur la création d'une commune nouvelle.

### Qu'est-ce que c'est ?

Le territoire français comprend plus de 36 000 communes. Notre cadre administratif ne correspond plus à celui de nos voisins européens, ni à la nécessité qui s'impose de réduire le déficit public.

En 2010, pour y pallier, une nouvelle loi a lancé la création des communes nouvelles pour permettre à plusieurs communes de se regrouper ensemble.

### Est-ce la fin de notre village ?

La commune nouvelle, qui pourrait être formée, regrouperait plusieurs communes contiguës pour en faire une seule. A sa tête il y aurait un maire et un conseil municipal. Les adjoints sont les maires délégués des communes déléguées, c'est-à-dire les communes qui ont décidé de se réunir.

Un maire délégué est maintenu au village qui devient commune déléguée, garde son pouvoir de police et tous les actes civils. Aussi seront maintenus les mariages au village, les déclarations de naissance et de décès, les cimetières, les permanences de secrétariat.

Ce qui changera ? La nouvelle commune a seule compétence pour la gestion du budget, le vote des investissements, la gestion du personnel, l'achat des matériels et des contrats, l'organisation du territoire.

Chaque commune déléguée y est représentée par l'ensemble de ses élus jusqu'en 2020, date des prochaines élections municipales, puis proportionnellement à son nombre d'habitants. Les élus du village à la commune nouvelle sont chargés de faire remonter tous les besoins des habitants et du village qui continue d'exister avec son nom.



### Les avantages d'une commune nouvelle ?

Faire une commune nouvelle, c'est mettre en commun les moyens : moyens financiers pour envisager des projets plus importants, moyens en personnel pour valoriser leurs compétences et assurer la continuité du service, moyens en matériel. Une commune nouvelle, ce sont aussi des économies parce que les achats de biens, de matériel, de services sont groupés.

Mais une commune nouvelle c'est surtout un avantage de territoire : le maintien des services actuels (protection incendie, gendarmerie, poste, collège), la valorisation du caractère rural de nos communes, le développement, le tourisme pour faire connaître notre patrimoine historique et culturel, la mise en valeur de la production locale, une réflexion pour plus de services à la personne, ... il y a tout à imaginer.

Enfin une commune nouvelle c'est une force de représentativité, compte tenu de son nombre d'habitants, dans la nouvelle communauté de communes, face aux communes importantes qui pourraient imposer leurs idées (cf. article suivant).

### Comment serez-vous associés à la réflexion ?

Pour le moment, un groupe de travail a été constitué avec un élu de chaque commune. Les élus de chaque village ont été invités à dire ce qui leur semblait important de garder sur le territoire de chaque commune (l'école, la vie associative, les permanences...). Un travail de synthèse leur sera présenté le 14 décembre. Il a été décidé que chaque commune devrait définitivement se prononcer en fonction de ces éléments, sur sa participation ou non en mars 2016.

Pour les communes qui décideraient de participer, il sera rédigé deux documents : une charte qui organisera les structures et un projet de territoire. Des réunions publiques seront organisées pour que nous puissions en débattre. Les associations seront sollicitées pour aider à la rédaction du projet de territoire. Tous les habitants seront associés à la création si elle a lieu.

**Anne de Vaublanc**  
**élue de Hauville au sein du groupe de travail**

## Une nouvelle communauté de communes

Si la nouvelle commune n'est qu'un projet en réflexion, la constitution d'une nouvelle communauté de communes s'impose pour tenir compte de la réforme du territoire et des dispositions de la Loi Notre. Celle-ci impose aux communautés de communes de représenter au moins 15 000 habitants (le nombre devrait croître au fur et à mesure du temps).

Le Préfet de l'Eure a fait une proposition qui a été présentée aux élus de la Communauté de communes du Roumois Nord le mois dernier. En réponse, ils ont demandé que soient pris en compte deux éléments dans la constitution de la nouvelle communauté de communes :

- Nous travaillons en Pays du Roumois depuis 40 ans. Il existe des instances communes comme le SYDAR, un contrat de pays, un SCOT pour l'aménagement du territoire... auxquels nous sommes attachés. Les élus ont donc demandé à ce que le Pays du Roumois soit réuni dans cette nouvelle communauté de communes.
- Nous ne formons plus qu'un seul canton avec la communauté de communes de Quillebeuf depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Au minima, il a été proposé le rapprochement de nos deux communautés de communes.

Chaque commune est aujourd'hui appelée à donner un avis consultatif sur la dernière proposition du Préfet, chiffres à l'appui, concernant l'impact en matière d'impôts locaux, de compétences des communautés de communes... Puis chaque communauté de communes sera appelée à se prononcer sur ce projet qui englobe la Communauté de commune d'Amfreville la Campagne, la communauté de communes de Bourgheroulde, la Communauté de commune du Roumois Nord et la communauté de communes de Quillebeuf soit environ 51 000 habitants. Cette grande communauté de communes est proposée pour faire face aux deux « géantes » : les agglomérations de Rouen et du Havre qui nous jouxtent.



Nous vous tiendrons informés dans le prochain numéro du journal des décisions et de l'avancement du projet.

**Anne de Vaublanc**  
Conseiller communautaire à la CCRN

---

## Les enfants fleurissent leur école

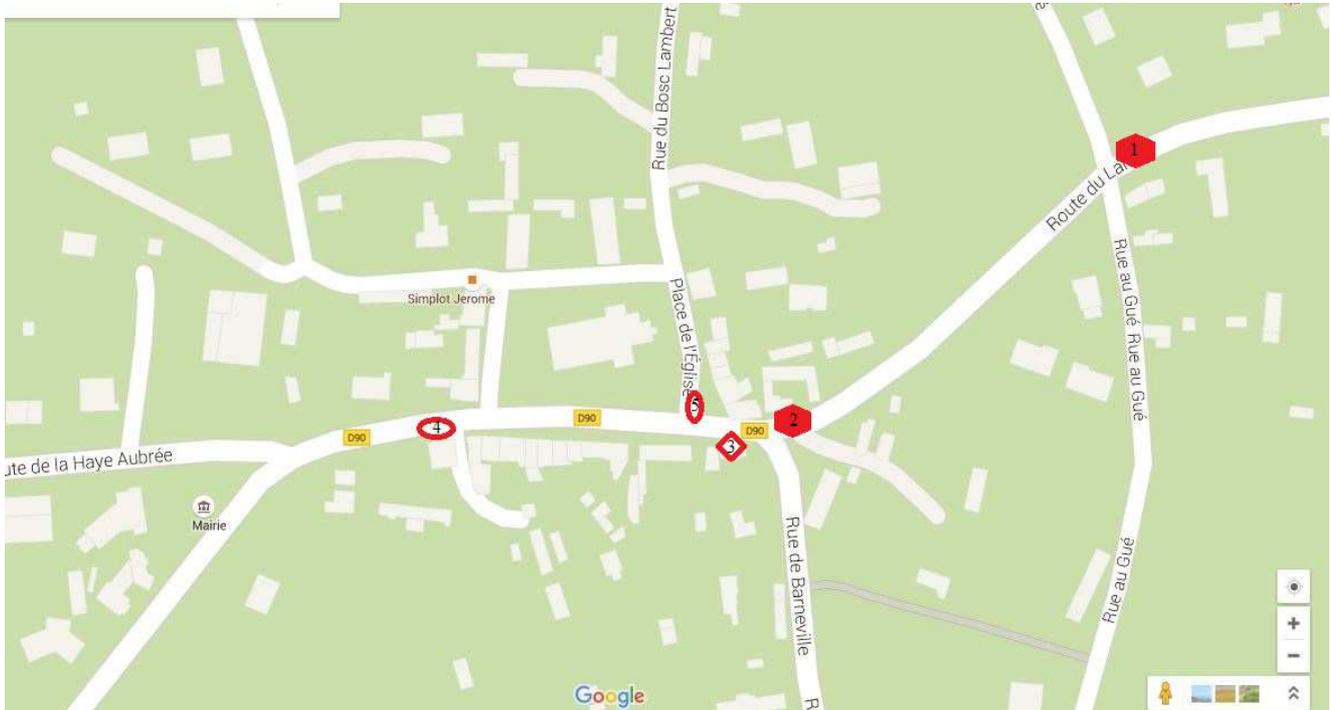
La saison 2015 a été riche en découvertes pour nos jardiniers en herbe. Le travail de tous, enfants parents et enseignants, a permis des récoltes de légumes et de nombreuses créations florales. La découverte des germinations et plantations diverses permet aux enfants de s'enrichir tout en participant à des projets communs. Le bouturage des chrysanthèmes au printemps puis leur culture et leur mise en bacs a fait partie de ces travaux. Le résultat est superbe et l'école a pris des couleurs d'automne. Bravo à tous !

**Benoît Versavel**



## Projet sécurisation du village D90

Lors du dernier conseil municipal, un projet de sécurisation de la RD90 a été présenté et a reçu un vote favorable. Dans un premier temps, les travaux seront faits de façon provisoire (peinture au sol, signalisation et obstacles) afin de tester le dispositif. Le coût se limitera donc à l'achat de la peinture. Ces travaux seront réalisés par la Direction des Routes et des Transports du Conseil Départemental (D.R.T), basée à Beuzeville. Un courrier a été envoyé, nous attendons le retour.



Les travaux seront :

1. Route du Landin et rue Au gué : Ajout d'un stop pour la route du Landin, dans le sens Landin => Hauville, la rue Au gué sera prioritaire.
2. Route du Landin et route Barneville : Ajout d'un deuxième stop pour la route du Landin, la Route de Barneville est prioritaire.
3. Pour protéger la mauvaise visibilité de la route de Barneville : un « céder le passage » dans le sens sortie de Hauville vers Le Landin est ajouté.
4. Devant l'ancienne boucherie, donc avant l'épicerie, ajout d'un rétrécissement de chaussée n'autorisant le passage que dans un seul sens. Les voitures allant vers Routot sont prioritaires.
5. Afin de protéger les habitants de la place de l'église, un zébra est marqué au sol pour éloigner les véhicules des trottoirs

**Annaïk Bréant et Cyril Menard**

### Le club de l'amitié.

Tout d'abord le club s'associe au deuil national, une pensée à tous ceux qui nous ont quittés ainsi qu'aux blessés et aux familles.

Le club se réunit tous les 15 jours le mardi de 14h à 18h à la salle des fêtes, autour de différents jeux de société, cartes, dominos, scrabble et autres .

Le 4 décembre, accompagné des membres du moulin et de la bibliothèque, le club vous invite à participer à divers jeux , vente de gâteaux, crêpes, livres au profit du téléthon de 14h à 18 h.

Le 8 décembre repas du club pour marquer la fin d'année, suivi d'un loto.

Le club reprendra ses activités le 5 janvier 2016 et fêtera les rois.

Toute personne intéressée peut se joindre à nous, sans limite d'âge et sera la bienvenue.

Bonne fête de fin d'année.

**Mme Masson**

## Entretien des espaces publics et produits phytosanitaires :

La loi du 6 février 2014 dite «loi Labbé », arrêté du 27 juin 2011 « lieux publics», arrêté du 12 septembre 2006, réglemente l'utilisation des produits phytosanitaires.

Interdiction d'utilisation :

- Des produits phytosanitaires dans les lieux fréquentés par des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, malades, convalescentes ou handicapées).
- De certains produits phytosanitaires dans les parcs, jardins, espaces verts et terrains de sports et de loisirs ouverts au public.
- Des produits phytosanitaires dans les espaces situés à moins de 5 mètres des abords des points d'eau (Zone de non traitement).
- De certains produits phytosanitaires sur certaines surfaces. (Par exemple : sur des surfaces sujettes à un important risque de ruissellement).
- Pour les personnes publiques (Etat et collectivités) interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à partir de 2020.

(A noter que le texte définitif du projet de loi relatif à la transition énergétique, adopté le 22 juillet 2015 par l'Assemblée Nationale, vise à modifier la loi "Labbé". Ainsi l'échéance concernant l'interdiction aux personnes publiques est avancée du 01/01/2020 au 01/01/2017. )

De plus, il sera également dorénavant interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les voiries, sauf pour des raisons de sécurité.



**Pour répondre à cette loi, le conseil municipal a engagé Hauville dans une charte d'entretien des espaces publics; pour atteindre le niveau 1 sur une période de 3 ans.**

Le coût de 2000 € est subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

### POURQUOI UNE CHARTE ?

Un accompagnement des communes vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement s'impose mais les communes doivent être des partenaires actifs et s'engager à travers **une charte**.

**« Traiter mieux - Traiter moins - Ne plus traiter chimiquement ».**

- En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement. (cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur) . Niveau 1.
- En raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée. Niveau 2.
- En faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces. Niveau 3.

Les partenaires, le département de l'Eure et Eau Seine Normandie, s'engagent à apporter à la commune **une aide technique (FREDON) :**

- formation du personnel aux bonnes pratiques d'application phytosanitaire, avec remise d'une attestation et d'un livret pédagogique.
- réalisation de l'étalonnage individuel du matériel.
- audit des pratiques de la commune en matière de stockage et d'utilisation de produits phytosanitaires et d'équipements de protection individuelle.
- fourniture de documents techniques (registre des interventions phytosanitaires, carnet d'étalonnage).
- accompagnement à la mise en conformité.

**Annaïk Bréant**

## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2015

*De nombreux hauvillais de tous âges se sont rassemblés autour du monument aux morts de la commune pour rendre hommage à tous les « morts pour la France ».*

A l'heure où nous écrivons cet article, la force de cette célébration résonne encore plus dans nos cœurs après les attentats de Paris du 13 novembre 2015.

C'est justement pour ne pas oublier l'horreur de la guerre que ces cérémonies sont et resteront toujours d'actualité. « Cet hommage aux combattants de la Grande Guerre ne date pas d'aujourd'hui (...) et les décorations militaires sont un lien intergénérationnel indélébile qui regroupe toutes celles et tous ceux qui ont fait la démonstration de leur courage, de leur sens du devoir et de leur esprit de sacrifice de 1915 à nos jours. (...) Tous les « morts pour la France », hier dans la Grande Guerre, dans la Seconde Guerre mondiale, dans les guerres de décolonisation, aujourd'hui dans les opérations extérieures sont désormais réunis dans le souvenir et dans l'hommage de la Nation. Ne pas oublier, et transmettre le message mémoriel aux jeunes générations, est notre devoir et relève de notre responsabilité collective ». (extrait du message du Secrétaire d'État, chargé des Anciens combattants et de la mémoire. Discours lu par monsieur le maire en ce 11 novembre 2015.)



Monsieur le maire nous a rappelé que « malheureusement, aujourd'hui encore, l'actualité nous rappelle, avec son cortège d'images tragiques, que les guerres perdurent à travers le monde, que des innocents perdent la vie quotidiennement, fuient leurs patries pour leur liberté, contre l'oppression. (...) Faisons comprendre que cette cérémonie ne sera jamais ordinaire. »

De nombreux élèves de l'école Alphonse Daudet étaient présents avec leurs enseignants. Toutes les classes avaient préparé le chant « La Marseillaise » et les plus grands lisaient le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre) :

« L'UFAC invite toutes les générations, et spécialement la jeunesse, à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en paix ».

La cérémonie fut suivie d'un verre échangé à la salle des fêtes.

**Marie Michaud**

## HALLOWEEN, UN APRES-MIDI FESTIF A LA SALLE DES FETES

Le premier mercredi des vacances de la Toussaint, les parents d'élèves ont organisé un après-midi festif autour du thème d'Halloween. Une conteuse du Parc des Boucles de la Seine Normande, Marie-Noëlle, a partagé avec petits et grands enfants de belles histoires de sorcières. Après avoir dégusté « la soupe de Krokela la sorcière », soupe aux pouvoirs surprenants, les spectateurs ont pu entrer dans le « livre maison » des sorcières « Carabique, Carabosse et Carapate ». Les enfants étaient médusés par la magie des décors. Un grand livre maison et des petits personnages en carton nous ont transportés dans un monde imaginaire le temps d'une histoire. C'est avec « la fée au long nez » que l'heure du conte s'acheva, fée qui, pour se débarrasser de son grand nez, cassa sa baguette magique et oublia qu'elle était une fée... Les enfants présents ce jour-là n'ont pas oublié de se déguiser en fées ou sorcières le temps d'un après-midi. Ils sont tous venus costumés et les familles ont partagé un goûter. Chacun avait apporté boissons, bonbons et gâteaux. Il y avait même de la tarte à la citrouille !

### Un peu d'histoire et de légendes ...

#### *D'où vient cette tradition de fêter Halloween ?*

Étymologiquement, « Halloween » vient de l'expression anglaise « All Hallows Eve », qui signifie « veille de la Toussaint ». Il faut remonter dans le passé, il y a plus de 2500 ans, pour l'expliquer. A l'époque, les Celtes célébraient leur Nouvel An, la fin des récoltes, le changement de saison et l'arrivée de l'hiver. Cette cérémonie festive, en l'honneur de la divinité Samain (dieu de la mort), permettait de communiquer avec l'esprit des morts. Ce jour-là, les portes entre le monde des vivants et celui des morts s'ouvraient : selon la légende, cette nuit-là, les fantômes des morts rendaient visite aux vivants. Pour apaiser les esprits, les villageois déposaient des offrandes devant leurs portes...

*C'est pourquoi de petits hauvillais déguisés en fantômes, vampires, sorcières ou en Dark Vador (Star Wars étant omniprésent en cette fin d'année 2015) sont peut être venus vous rendre visite le samedi 31 octobre 2015 en vous réclamant des bonbons.*

Halloween, c'est aussi la légende de Jack o' lantern, légende qui explique le pourquoi des citrouilles décorées pour l'occasion. Cette légende nous vient d'Irlande. « Jack aurait été un avare, un personnage ivrogne, méchant et égocentrique. Un soir, alors qu'il était dans une taverne, le diable lui apparut et lui réclama son âme. Jack demande au diable de lui offrir à boire, un dernier verre avant de partir pour l'enfer. Le diable accepte et se transforme en pièce de six pence. Jack la saisit et la place immédiatement dans sa bourse. Cette dernière ayant une serrure en forme de croix, le diable ne peut s'en échapper. Finalement, Jack accepta de libérer le diable, à condition que ce dernier lui accorde dix ans de plus à vivre. Dix ans plus tard, Jack fit une autre farce au Diable, le laissant en haut d'un arbre (sur lequel il avait gravé une croix grâce à son couteau) avec la promesse qu'il ne le poursuivrait plus. Lorsque Jack meurt, l'entrée au paradis lui est refusée, et le diable refuse également de le laisser entrer en enfer. Jack réussit néanmoins à convaincre le diable de lui donner un morceau de charbon ardent afin d'éclairer son chemin dans le noir. Il place le charbon dans un navet creusé en guise de lanterne et est condamné à errer sans but, jusqu'au jour du jugement dernier. Il est alors nommé *Jack of the Lantern* (*Jack à la lanterne*, en français), ou *Jack-o'-lantern*. Il réapparaît chaque année, le jour de sa mort, à Halloween. »

(Source , Wikipédia)



*Marie Michaud*

**CMJ****Le conseil municipal des jeunes a lancé une activité « théâtre des jeunes » :**

Sous la houlette de François Grandou, tous les lundis en fin d'après-midi, une vingtaine d'enfants se réunissent dans la bonne humeur.

Les répétitions sont studieuses ; les enfants sont attentifs aux directives de François qui n'hésite pas à donner exemple du geste à faire, du ton de la voix ; chacun fait de son mieux pour nous donner en décembre un spectacle de choix.

**Annaïk Bréant**



Une représentation déjà annoncée :

**le 21 décembre 2015**

**20h - salle des fêtes Théâtre ouvert à tous.**

**Entrée gratuite**

pour tous renseignements contacter

Mme Camier 06-68-48-85-08



**Le conseil municipal des jeunes met en œuvre également deux autres actions.**

Le 21 novembre dernier, vous étiez tous invités à déposer des jouets neufs dans la salle du conseil. Ces jouets ont été donnés au collectif **Partenaires Solidaires**, collectif des associations caritatives du Roumois. Celui-ci organise chaque année un goûter de Noël au profit des familles en difficulté. A cette occasion, vos jouets seront distribués aux enfants de nos villages.

En janvier prochain, le conseil municipal des jeunes habillera le village de drôles de personnages : ceux-ci seront constitués de tous les produits que vous pouvez recycler et mettre dans les sacs jaunes. Un constat : aujourd'hui encore, des habitants de notre village ne les utilisent pas. Les enfants souhaitent participer à leur manière à vous encourager à préserver la planète.

**Le conseil Municipal de jeunes participera au goûter des anciens le 21 décembre à 15h.**



Nos jeunes étaient présents au 14 juillet

## Concours maisons fleuries 2015



Afin de remercier les habitants de Hauville pour leur contribution à l'embellissement du village, la commune a organisé un concours de maisons fleuries. Une dizaine de participants ont redoublé d'efforts et d'imagination pour magnifier leur cadre de vie. Un jury s'est déplacé pour admirer les créations tout en respectant le règlement du concours.

Pour sa première année, devant la qualité et la diversité des jardins, tous les participants ont été unanimement félicités. Autour d'un pot, chacun a exprimé sa passion pour le jardin, les fleurs et l'amélioration de son cadre de vie. Les participants ont été récompensés par des cadeaux offerts par monsieur le maire et l'association du pôle des savoirs

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

**Benoît Versavel**

## La Saint paterne





## *Côté jardin*

### **L'HIVER SERA-T-IL FROID ?**

*La réponse ne se trouve pas à la fin de ce journal ...*

C'est la question que je posais au voisin du voisin de mon voisin ce week-end tandis que je faisais un peu de tri dans mon tas de bois. Je suis hauvillais d'adoption tandis que lui est du coin. Il connaît peut être des « trucs » pour sentir la saison ...

*- Oui, ça se pourrait, me dit-il ...*

Je trie le p'tit bois du gros et je mets le sec en évidence ... il faudra aussi que je protège mes géraniums, dans un premier temps au pied de ma maison au sud (si possible), dans tous les cas à l'abri, mais à la lumière. Attention à l'arrosage. Je tarde cependant à tailler mes rosiers, il fait trop doux et quoique la lumière baisse, ils repartiront ; et gare aux gelées sur les jeunes pousses ...

Je nettoie les bois, les fleurs fanées, ou je les taille haut pour avoir de la réserve, on ne sait jamais...

*- ... Il fait trop doux pour un mois de novembre, on l' paiera ...*

Je sors la tronçonneuse !!! Il faudra que je protège mes plantes en pots, surélever celles sur la terrasse, pour ne pas qu'elles prennent froid par le pied et je les recouvrirai d'un voile d'hivernage. Je pourrais aussi doubler les pots... Que faire de mes hortensias ? J'ai lu qu'il fallait garder les fleurs fanées tout l'hiver pour protéger les bourgeons. J'ai aussi constaté des pourritures sur les tiges lorsqu'il fait trop humide ... Peut-être devrais-je tailler ceux exposés à l'humidité pour les aérer et ne pas toucher à ceux placés dans les courants d'air pour les protéger eux aussi. J'enlève cependant les bois morts et les feuilles coincées au centre.

*- ...Il se peut que l'on ait quelques coups de frais d'ici Noël.*

Je débite un premier stère en 50, que je mets sous bâche. Dans le potager, les poireaux ont grossi. J'ai semé des épinards, mes topinambours sont fanés et j'ai coupé les cannes sèches en petits morceaux (très bons allumes feu). Ils restent en terre, c'est pour février. La douceur d'octobre a fait lever des radis et des variétés de salades d'arrière-saison (chicorée, iceberg...). Je me lancerais bien dans l'endive ...

*- ...On a vu des - 15, -20 degrés en février, il n'y a pas si longtemps ...*

Je suis chaud ! Je termine deux autres stères, dont quelques brouettes que je rentre dans le garage. Il me reste des betteraves et des carottes que je n'ai pas ensilées. Je pourrais réutiliser mon petit tunnel de forçage pour protéger les carottes et les laisser pousser le plus longtemps possible dans l'hiver. (Cueillette à la demande). J'ai rassemblé mes betteraves en complétant des rangs. Mon potager ne fait plus que quelques mètres carrés, entouré d'un épais matelas de feuilles et de paille. Penser à mettre des pots à l'envers sur mes artichauts et mes rhubarbes et les aérer dans la journée pour ne pas qu'ils pourrissent ...

*- ... Il y a même eu de la neige en mars avec des congères hautes comme ça... (À peu près hautes ... comme le moulin!!!)*

Je sors merlin et coin à bois, mes billes sont fendues, et quand la bise viendra, je ne serai pas dépourvu. Je devrai protéger mes palmiers des glaçons se formant en leur intérieur par le cumul de neige. Je peux les envelopper sur eux-mêmes, attachés et emballés dans une bâche. Mes bambous de pleine terre, mes agrumes et mes oliviers en pots devront être arrosés, même à l'eau chaude. Déneigement. Attention, trop d'eau aggrave le froid, tandis que le vent assèche et gèle. Pour les protéger des températures négatives, une brumisation sur mes figuiers ou des seaux d'eau tiède disposés aux pieds de mes pruniers formeront par évaporation un givre protecteur pour les bourgeons floraux.

*- ... On a connu des années où le blé n'a pas germé de l'année ...*

Finalement, mon cerisier ne donne pas plus qu'un panier à l'année, et toutes ces feuilles qu'il faut que je ramasse... Ni une ni deux, couic le bigarreau... ça m'fera toujours un stère de plus. Je pourrais rentrer la plupart de mes plantes en serre froide, une gamelle d'eau pour valider le lieu en hors gel, voire un chauffage d'appoint, un Zibro ou une simple bougie pour les gros coups de froid. Gare au feu. Si pas assez de lumière, un éclairage d'appoint avec programmeur, des ampoules spéciales type aquarium ou vivarium. Aérer, ventiler, ni trop chaud, ni trop froid ...

*- ... et des champs permafrosts !!*

Il va falloir trouver d'autres combustibles ...

Je pourrais aussi laisser quelques tas de branchages et de feuilles pour abriter mes auxiliaires. Etre à voir vivant dans un hôtel à insectes, dans des rondins de bouleaux percés, ou dans les lauriers et les thuyas. Donner à boire et à manger aux oiseaux (Loin des chats) pour qu'ils ne s'éloignent pas trop des zones d'éclosion des mouches et des moustiques. Et que monsieur le hérisson glouton dévore mes limaces et mes escargots. (J'ai un vieux compte à régler)

Il y a aussi ces chaises en bois héritées de ma belle mère, les planches de mes étagères, quelques vieux pneus ...

Je lui demande : "Mais enfin, comment faites vous ici, pour savoir si l'hiver sera froid ?

- *C'est simple, quand les nouveaux coupent beaucoup de bois, l'hiver sera très froid ...*

(Variante d'une blague Carambar)

**François Michaud**



*Hauville, 13 mars 2013*

---

### **Demandes spéciales:**

La périscolaire nous fait une demande : trouver des jeux de société pour nos enfants entre 6 et 11 ans. Merci de déposer vos jeux en mairie.

---

### **Informations utiles :**

Le maire n'a pas toujours les solutions pour régler un litige. Bien sûr, il est préférable de commencer par demander son intervention, mais si le litige ne peut se résoudre, vous pouvez contacter le conciliateur de notre région :

#### **Coordonnées du conciliateur :**

Maison de justice et du droit de Pont-Audemer  
Immeuble le Munich  
Avenue de l'Europe  
27500 PONT AUDEMER

Du lundi au vendredi :  
de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30  
(Fermé le mercredi)  
Téléphone 02 32 41 78 90  
<http://www.justice.gouv.fr/mjd-pont-audemer> [ à ] [justice.fr](http://www.justice.fr)

Comité de rédaction : Cyril Menard, Annaïk Bréant, Emilie Levesque, Marie-Thérèse Michaud, Anne Viénot de Vaublanc, François Gervais, Monique Gaillard.